

QUIZZ

## HARCÈLEMENT SEXUEL : LES IDÉES REÇUES



## Article L. 1153-1 du code du travail

“

Aucun salarié ne doit subir des faits :

1. De harcèlement sexuel, constitué par des propos ou comportements à **connotation sexuelle répétés** qui, soit portent atteinte à sa dignité en raison de leur caractère dégradant ou humiliant, soit créent à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante ;
  
2. Assimilés au harcèlement sexuel, consistant en toute forme de **pression grave, même non répétée**, exercée dans le but réel ou apparent d'obtenir un acte de nature sexuelle, que celui-ci soit recherché au profit de l'auteur des faits ou au profit d'un tiers.



”

## CAS 1

IL ARRIVE, QUE MON COLLÈGUE M'ADRESSE DES REMARQUES LIÉES À MON PHYSIQUE : " T'ES VRAIMENT UNE BELLE PLANTE ! "

Selon vous, est-ce que cette situation s'apparente à du harcèlement sexuel ?



Oui. Le caractère répétitif de la situation en fait un cas de harcèlement sexuel.

La question que vous pourriez vous poser



C'est peut-être un compliment ?

Les remarques pouvant être liées à une situation de harcèlement sexuel **ne sont pas nécessairement ouvertement connotée sexuellement** ou ouvertement à caractère sexuel. Elles peuvent concerner, plus largement, l'apparence physique, les vêtements, etc.



## CAS 2

HIER, MA SUPÉRIEURE M'A GLISSÉ À L'OREILLE QUE J'AVAIS "UN JOLI PETIT CUL". JE SUIS TRÈS GÊNÉ PAR CETTE SITUATION, C'EST LA PREMIÈRE FOIS QU'ELLE OSE ME PARLER AINSI.

Selon vous, est-ce que cette situation s'apparente à du harcèlement sexuel ?



Non car la situation n'a eu lieu qu'une seule fois. Elle devient harcèlement sexuel dès qu'il y a répétition et quelque soit le temps écoulé entre les réflexions.

La question que vous pourriez vous poser



Dans quels cas la situation est-elle immédiatement qualifiée de harcèlement sexuel ?

Lorsque que l'échange implique un **chantage**, un **abus d'autorité**, concrétisé par des **menaces sur les conditions de travail**, et ce pour obtenir des actes de nature sexuelle.



## CAS 3

LORS DES PAUSES DÉJEUNER, MA COLLÈGUE ME FAIT RÉGULIÈREMENT DU PIED SOUS LA TABLE, EN ME REGARDANT AVEC INSISTANCE. JE BAISSE LES YEUX ET ME FAIS TOUTE PETITE, CAR JE SUIS EXTRÊMEMENT GÊNÉE PAR LA SITUATION.

Selon vous, est-ce que cette situation s'apparente à du harcèlement sexuel ?



Oui. La répétition de comportements non désirés (ici contact) à connotation sexuelle s'inscrit dans une situation de harcèlement sexuel.

La question que vous pourriez vous poser



Pourtant, le pied n'est pas une partie intime ?

Même si le pied n'entre pas dans la catégorie des parties intimes, « faire du pied » sous la table a une **connotation clairement sexuelle**. Si la situation se répète au moins une fois, le **harcèlement sexuel sera caractérisé**.



## CAS 4

**LA SEMAINE DERNIÈRE, J'AI EXPLICITEMENT RÉVÉLÉ À MA COLLÈGUE QU'ELLE ME PLAISAIT.**

**Selon vous, est-ce que cette situation s'apparente à du harcèlement sexuel ?**



**Non car la situation n'a eu lieu qu'une seule fois.**

**En ce sens, si nous imaginons la suite de l'échange, il existe 2 scénarios :**

**1.** Elle répond positivement, en affirmant que mes sentiments sont partagés.

Nous entrons dans une phase de **séduction**.

**2.** Elle garde le silence, quitte la pièce/ me dit que mes sentiments ne sont pas partagés. **Je ne réitère pas le contact** et ne cherche pas à amorcer une phase de séduction. Seul un **dialogue bienveillant** et dans **le respect des sentiments** de ma collègue, sera bienvenu. La situation n'est pas une situation de harcèlement.

En revanche, **si j'insiste** sans avoir eu de **consentement explicite** de la part de ma collègue, j'adopterai **le rôle de harceleur**.



## CAS 5

LORS DE MON ENTRETIEN ANNUEL, MON MANAGER M'A AFFIRMÉ QUE SI JE SOUHAITAIS AVOIR CETTE AUGMENTATION, IL FALLAIT QUE J'ACCEPTE SES AVANCES.

Selon vous, est-ce que cette situation s'apparente à du harcèlement sexuel ?



Oui. Dès qu'il y a chantage, pression pour obtenir des faveurs sexuelles, la situation est de fait une situation de harcèlement sexuel, même sans répétition.

La question que vous pourriez vous poser



Le chantage n'a eu lieu qu'une seule fois et n'a pas été répété. Est-ce du harcèlement sexuel?

Oui, c'est un **abus d'autorité**, concrétisé par des menaces sur conditions de travail, actes de chantage à la promotion ou au licenciement, afin d'obtenir des actes sexuels.

L'auteur des faits encourt jusqu'à 3 ans d'emprisonnement et 45 000 € d'amende en présence de **circonstances aggravantes**.



## CAS 6

J'AI UN COLLÈGUE QUI PARLE TRÈS SOUVENT DE SEXE EN MA PRÉSENCE, DÉCRIVANT PRÉCISÉMENT DES SITUATIONS SEXUELLES DANS LESQUELLES IL EST IMPLIQUÉ, SANS ÉCOUTER NOS INJONCTIONS L'ENGAGEANT À ARRÊTER D'EN PARLER.

Selon vous, est-ce que cette situation s'apparente à du harcèlement sexuel ?



Oui. Le fait d'évoquer de manière répétée des expériences sexuelles constitue une forme de harcèlement sexuel.

La question que vous pourriez vous poser



Mon collègue parle en son nom seulement et n'implique pas les collaborateurs à qui il raconte ses histoires dans les situations racontées. Est-ce vraiment du harcèlement sexuel ?

Oui, car la personne en question **relate explicitement** des récits à caractère sexuel, régulièrement, au point que **la situation en devient intimidante et gênante** pour les auditeurs.



# CE QU'IL FAUT RETENIR

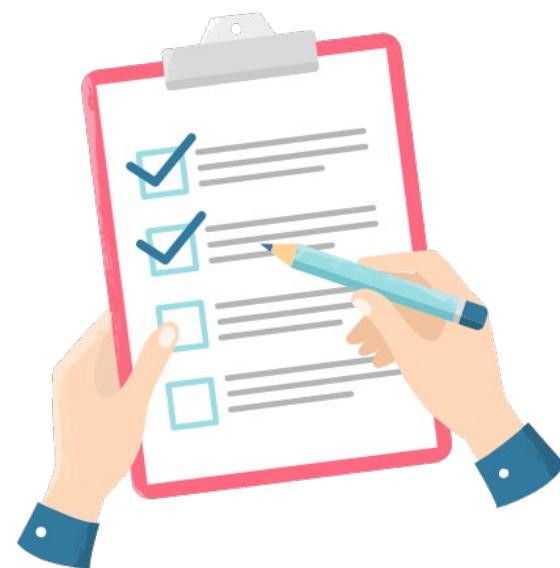
Le harcèlement sexuel s'inscrit soit:

- dans la **répétition** de remarques sexuelles ou déplacées et/ou incompatibles avec l'environnement professionnel,
- au travers d'une **action grave**, à connotation sexuelle, un **contact physique malvenu**, un **chantage** ou un **abus de pouvoir**.

**Nous sommes tous concernés et devons rester attentifs à nos comportements, à ceux de nos collègues, pour prévenir et identifier toute situation de harcèlement sexuel.**

**Soyons tous vigilants**, il est essentiel de penser nos actes.

Mettons-nous à la place de l'autre en prêtant une attention particulière aux **signaux extérieurs** traduisant le **consentement ou non de la personne concernée**.





We create chemistry